

**Fondation Palladio**

sous l'égide de la Fondation de France  
5 bis rue Volney  
75002 PARIS

Afin de soutenir l'action de la Fondation Palladio, sous l'égide de la Fondation de France :

Je soussigné(e) :

- Nom \_\_\_\_\_
- Prénom \_\_\_\_\_
- Adresse postale (pour transmission de votre reçu fiscal) \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
- Téléphone \_\_\_\_\_
- E-mail \_\_\_\_\_

M'engage à verser la somme de :

- 1 000 €       2 000 €       5 000 €       autre montant \_\_\_\_\_ €

Pour ce faire :

- J'adresse ci-joint un chèque établi à l'ordre de Fondation de France - Fondation Palladio.  
ou  
 J'effectue un virement sur le compte HSBC de la Fondation de France - Fondation Palladio.  
IBAN : FR76 30056005110511001966 453 – *RIB joint*

**Document à retourner à la Fondation Palladio  
avant le 15 mai 2017** pour un don déductible de  
l'ISF 2016  
**avant le 31 décembre 2017** pour un don  
déductible de l'impôt sur le revenu 2017 (IRPP)

A \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

Signature

**(\*) Déductibilité des dons :**

Tout don effectué par une personne physique en faveur de la Fondation Palladio, ouvre droit :

- Soit, à une **réduction de l'impôt sur le revenu** égale à 66 % du montant du don, dans la limite de 20 % du revenu imposable. Si le plafond est dépassé, l'excédent est reportable sur les 5 années suivantes (art 200 du CGI).
- Soit, à une **réduction de l'impôt de solidarité sur la fortune** égale à 75% du montant du don, dans la limite de 50 000 € (art 885-0-V bis du CGI).

**La réduction d'impôt ISF n'est pas cumulable avec la réduction d'impôt sur le revenu.**

Le reçu fiscal sera transmis par la Fondation de France, par email ou par courrier postal.